

L'unique voie pour sortir de l'impasse : La mobilisation



En validant très largement le principe du PASS SANITAIRE le Conseil Constitutionnel ouvre une brèche importante dans le droit du travail et la marche forcée vers une société de contrôle.

Les salariés (quel que soit leur statut, concernés par l'obligation vaccinale) qui ne pourront pas présenter de PASS se retrouveront immédiatement suspendus sans revenus, sans droits sociaux et sans possibilité de trouver un emploi ailleurs.

En validant la suspension du contrat de travail sans solde, le conseil constitutionnel introduit un fait inédit dans notre histoire sociale et lance une attaque inadmissible contre le droit du travail et des salariés

Nos secteurs fédéraux concernés seront nombreux : Aides à domicile, UGECAM, centres d'examen, activité sanitaire et sociale mutualistes, les psychologues de Pôle Emploi par exemple, la porte reste ouverte à d'autres vu l'arbitraire des critères...

Au travail, dans nos loisirs, mais aussi pour notre santé nous allons être contrôlés, bipés sans arrêts et nous pourrions même être interdits d'accès à des services par « on ne sait qui ».

Nous refusons que la responsabilité de l'épidémie soit renvoyée sur une partie de la population ainsi stigmatisée. Courbes de vaccination et courbe de pauvreté sont inversées. Les premières victimes du PASS seront bien les plus précaires. Hier travailleurs essentiels sans protections et aujourd'hui ils risquent le licenciement pour défaut de vaccination. Il est trop facile pour l'Etat de se défausser ainsi.

L'endigement de la pandémie relève des politiques de prévention et de santé publique. Encore faut-il donner des moyens humains et financiers à l'hôpital public, renforcer la santé au travail et lever les brevets sur les vaccins notamment... ce qui n'est toujours pas le cas après plus de 18 mois de crise.

Pire, les fermetures de lits ont continué entraînant des transferts coûteux.

Dans l'attente des décrets d'application détaillant les mesures nous appelons d'ores et déjà nos syndicats à se tenir prêts aux cotés des salariés qui se verraient menacés ou sanctionnés.

Face à cela, nous réaffirmons l'urgence d'un front unitaire de l'ensemble des forces progressistes pour amplifier la mobilisation et obtenir l'abrogation de cette loi sur le PASS SANITAIRE comme nous l'avions obtenue lors du CPE. Poursuivons le travail entamé par la CGT.

Sur tous les lieux de travail organisons des assemblées de syndiqués, de salariés pour débattre des revendications et des moyens d'actions pour construire les mobilisations qui nous permettront de gagner :

- **L'abrogation du PASS SANITAIRE,**
- **Le retrait de la réforme de l'Assurance Chômage et du projet de réforme sur les retraites**
- **L'augmentation des salaires, des effectifs**
- **Le 100% Sécu**

Signons et continuons à faire signer la pétition contre la loi sanitaire et les régressions sociales à venir pour obtenir une politique sociale et de santé juste et démocratique.

<https://www.cgt.fr/actualites/sante/mobilisation/petition-loi-sanitaire-et-regressions-sociales-venir>